

## **Comment le 1° entretien peut être source de mobilisation pour le jeune ?**

### **En quoi cet entretien permet-il une prise en compte globale du jeune ?**

**Le dispositif P.A.P.I.E.S.** (Projet académique de prévention de l'illettrisme dans l'enseignement secondaire) se définit comme une forme de tutorat, d'accompagnement personnalisé, adapté au plus près des besoins du jeune : la prise en compte globale du jeune est un objectif affiché du dispositif. Pour accompagner le jeune, il faut d'abord le mobiliser et le 1° entretien entre le jeune et les adultes est crucial. C'est pourquoi cet entretien est préparé selon un protocole défini par les différents partenaires de l'accompagnement.

#### **2 points sont essentiels à la réussite du 1° entretien:**

- **d'une part la préparation de l'entretien,**
- **et d'autre part les principes qui régissent ce moment d'échange à l'issue duquel le jeune prend, ou ne prend pas, la décision de s'engager avec le tuteur dans un accompagnement plus ou moins long**

#### **Comment le 1° entretien est-il programmé ?**

Ce 1° entretien fait partie de la formation suivie par les tuteurs bénévoles dans la mesure où il nous apparaît comme un élément déterminant de la réussite du tutorat.

La prise en charge du jeune suit une procédure qui implique tous les partenaires, l'armée, l'inspection académique, le rectorat (via la chargée de mission responsable du dispositif), l'établissement scolaire, le tuteur bénévole: ils ont donc chacun leur part de responsabilité dans la réussite de l'accompagnement du jeune et leur complémentarité favorise une prise en compte globale du jeune, chacun intervenant à un moment clé du parcours du jeune.

La prise en compte globale du jeune sera renforcée si le tuteur réussit à tisser des liens avec les membres de la communauté éducative : CPE, adjoint, professeurs de toutes les disciplines.

L'armée adresse régulièrement des listes de jeunes repérés lors de la JAPD à l'Inspection Académique du Nord et à celle du Pas-de-Calais. L'IA communique les noms des jeunes aux établissements scolaires (LP) et à la Mission académique au Rectorat. La chargée de mission est le pivot du dispositif : elle fait le lien entre les différents partenaires. Elle informe les parents des jeunes repérés par courrier. L'autorisation des parents est nécessaire pour mettre en place l'accompagnement d'un jeune mineur. Ensuite la chargée de mission sollicite directement les tuteurs pour prendre en charge tel jeune dans tel établissement.

L'entretien peut alors être programmé. Le jeune est pris en charge suivant un protocole en plusieurs étapes qui a le mérite de dédramatiser sa situation et de rendre visible l'intérêt que lui porte la communauté éducative.

**1° temps :** L'établissement scolaire organise d'abord un entretien entre le jeune et le proviseur-adjoint ou le CPE (Conseiller Principal d'Éducation) pour évoquer ses résultats aux tests de la JAPD, discuter de ses difficultés et **lui proposer un accompagnement** : le jeune est informé de ses difficultés de façon objective et dans le même temps on lui propose une aide. Le proviseur-adjoint ou le CPE sont des personnes référentes pour le jeune comme pour le tuteur : c'est un élément facilitateur. Le jeune connaît le proviseur-adjoint comme le CPE. Et cette personne référente connaît le jeune, sa personnalité, sa situation familiale, son parcours scolaire et personnel, ses difficultés présentes. A l'issue de ce 1° entretien qui a pour but l'information du jeune mais qui constitue également un 1° moment de négociation, le jeune accepte ou refuse de rencontrer un tuteur. Il est important de lui préciser que le fait d'accepter ne constitue pas un engagement de sa part. La phase de discussion n'est pas terminée. Rares sont les jeunes qui refusent l'accompagnement après la rencontre avec le tuteur. Les refus se situent plutôt au terme de l'entretien avec l'adjoint ou le CPE.

**2° temps :** le jeune rencontre le tuteur et c'est seulement à l'issue de cette rencontre qu'il prend sa décision. Le jeune se décide ainsi en fonction d'une personne et pas seulement en fonction d'un projet d'aide. S'il accepte de rencontrer le tuteur des rendez-vous hebdomadaires seront fixés en concertation. Ces 1° entretiens doivent se faire dans la discrétion afin que le jeune ne se sente pas stigmatiser par le regard de ses camarades. Cette phase d'information et de discussion, dans le respect du jeune, est essentielle à la réussite du projet d'accompagnement. Elle s'inscrit dans le respect des valeurs communes définies lors des journées de formation et en particulier lors de la 1° journée pour les nouveaux bénévoles

## **Comment susciter l'adhésion du jeune au projet de tutorat ? Les principes à respecter**

**Le respect d'un certain nombre de principes favorise la réussite du 1° entretien, c'est-à-dire la prise de décision du jeune et son adhésion au tutorat qui lui est proposé:**

### **1. Les conditions matérielles :**

Il est important de bien organiser le rendez-vous à l'avance, de prévoir un temps suffisamment long, un lieu agréable et calme. On peut éviter le face à face de part et d'autre d'une table, type « interrogatoire au parloir », et privilégier le positionnement côte à côte, de part et d'autre de l'angle d'une table.

**2. La prise en charge individuelle :** dans le cadre du dispositif PAPIES, il ne s'agit pas de réunir un groupe d'élèves repérés par la JAPD pour faire du soutien scolaire ; l'entretien, comme l'accompagnement, est personnalisé. Cette individualisation de l'aide est essentielle pour prévenir les conduites de fuite et permet de travailler sur la « personne » de chaque jeune, plutôt que sur son simple statut d'élève. L'individualisation crée les conditions d'une communication positive, c'est-à-dire d'une communication qui ne soit pas à

sens unique comme c'est trop souvent le cas dans la classe, le jeune refusant de s'exprimer devant ses pairs et le dialogue avec chacun des enseignants en charge de la classe étant souvent aléatoire.

L'échec scolaire, la mauvaise maîtrise de la langue, créent souvent une situation d'enfermement pour le jeune en difficulté. L'échange avec le tuteur, la concentration du regard et de l'attention d'un adulte sur lui seul aident le jeune à sortir de cet enfermement.

**3. L'objectif de l'entretien** doit être clair pour le tuteur et énoncé en introduction : il s'agit davantage de la mise en place d'une relation que d'une évaluation diagnostique des acquis et des manques. Avant tout, il s'agit d'une part de poser la personne du tuteur et d'autre part d'aider le jeune à parler de lui, à se définir en tant que personne. Le jeune doit ressortir de l'entretien en ayant perçu que l'adulte le regarde comme une personne et non pas seulement comme un élève, qu'il est pris en considération pour ce qu'il est et non pour ce qu'il devrait être comme c'est souvent le cas en classe (je le dis d'autant plus librement que je suis moi-même enseignante). Il s'agit d'une relation duelle à laquelle le jeune est souvent peu habitué : il doit d'emblée percevoir qu'il sera amené à « travailler » dans des conditions toutes nouvelles pour lui et que ces conditions peuvent être un facteur de réussite.

#### **4. L'évaluation : prise en compte des acquis plutôt que focalisation sur les manques, évaluation des besoins plutôt que listing des échecs**

L'entretien a une dimension évaluative mais il s'agit plutôt d'une co-évaluation : le tuteur doit pouvoir amener le jeune à formuler ses besoins, c'est-à-dire à construire une image juste de ses possibilités et de ses limites. On lui propose un contrat d'objectifs possibles à atteindre : ce n'est pas un contrat formalisé d'emblée, mais plutôt un accord verbal sur les compétences à travailler, les types de supports qui motivent le jeune, sur l'engagement hebdomadaire

Pour donner confiance au jeune il faut anticiper avec lui les progrès qui peuvent être envisagés, programmer des contenus adaptés.

Le jeune doit comprendre qu'il ne s'agit pas de faire plus que ce qu'il fait déjà pour ses profs, mais qu'il s'agit de faire autrement. Une réflexion sur sa place dans la classe et dans l'établissement est également importante pour aider le jeune à se situer par rapport aux autres : un jeune se construit sous le regard des autres et donc avec les autres, en particulier avec ses pairs.

#### **5. La posture adoptée par le tuteur**

- **Le bénévolat** : le fait que le tuteur soit bénévole est un paramètre essentiel : le tuteur explique qui il est et met en particulier en avant le fait qu'il est volontaire, qu'il est là pour le jeune uniquement et non pour faire son métier. L'engagement du tuteur dans cet accompagnement favorise l'engagement du jeune.

- **La connaissance des jeunes** : le tuteur doit pouvoir se positionner face au jeune qui est dans une tranche d'âge qui ne lui est pas forcément familière : le dispositif accueille beaucoup de retraités de l'enseignement en maternelle ou dans le primaire et leurs propres enfants n'ont généralement pas le même profil que les jeunes qu'ils rencontrent dans les LP. La connaissance des

jeunes est l'un des objectifs de la formation que reçoit le tuteur et elle est indispensable aux tuteurs qui n'ont pas travaillé avec des jeunes dans leur cadre professionnel.

- **L'absence de jugement** : le tuteur ne porte pas de jugement sur la personne du jeune, ses difficultés, sa famille. Il croit à l'éducabilité et aux possibilités de progrès du jeune. De ce fait, le regard, la parole, l'écoute du tuteur sont bienveillantes. Il a le souci de valoriser les talents du jeune, de respecter ses goûts et ses centres d'intérêt. Mais il ne s'agit pas d'adopter un discours démagogique qui leurrerait le jeune : le tuteur fait clairement savoir au jeune qu'il est informé de ses difficultés, son attitude est bienveillante et exigeante. L'exigence est une clé de réussite et cette exigence est affichée dès le 1<sup>o</sup> entretien comme un facteur de réussite

- **La qualité de l'écoute** : le tuteur offre au jeune la possibilité de s'exprimer, suscite sa parole. L'entretien préfigure la place accordée à la parole du jeune, à l'oral, dans les rencontres à venir. Le jeune doit sentir que son désir d'estime, de reconnaissance, peut être satisfait. A la fois questions ouvertes qui suscitent la parole du jeune et questions fermées qui vont apporter des informations précises au tuteur, à condition de respecter les limites du jeune dans le dévoilement de soi, pas d'intrusion

Eviter la prise de notes qui, pour le jeune, peut conférer à l'entretien un côté trop évaluatif, voire inquisiteur. Relancer la parole qui est souvent difficile lors d'un 1<sup>o</sup> contact : aider au raisonnement.

En résumé, à la fin de l'entretien, le jeune doit savoir qui est le tuteur, pourquoi il est là, pourquoi on lui propose une aide, comment vont se dérouler les rencontres, quels sont les résultats attendus (proposition précise : je peux t'aider à préparer ton compte-rendu de stage)

A propos du tuteur, Philippe Mérieu évoque le rôle de l'oncle, c'est-à-dire celui qui est suffisamment proche et suffisamment à distance pour que le jeune puisse s'adresser à lui et lui faire confiance, il n'est ni le père, trop proche, ni le prof, trop loin (Mérieu cite à ce propos un mot de Lacan, « L'oncle, c'est le père sans le pire »).

La prise en compte globale du jeune sera favorisée si le tuteur s'attache à respecter les principes énoncés, si on affiche le souci de sa personne, de l'image qu'il a de lui et du monde, de ses espoirs et de ses désespoirs

*Arielle Noyère, Forum Permanent des Pratiques, Lyon le 21 juin 2007*